



Dossier de presse lancement Garage Propre

Une action emblématique du programme Envir'a

Depuis le début des années 2000, les chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne sont engagées en faveur de la préservation de l'environnement. Le programme régional environnement, **Envir'a**, apporte aux 47 000 entreprises artisanales des solutions leur permettant de gérer leurs déchets dans des conditions techniques et économiques adaptées à leurs besoins.

Garage Propre a été la première opération collective sectorielle engagée dans ce programme. Initiée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Brieuc, en lien avec les Organisations Professionnelles du secteur de l'automobile, elle a permis à 478 garages sur l'ensemble de la Bretagne d'améliorer leurs pratiques de gestion des déchets.

Dans le département d'Ille et Vilaine, environ 90 entreprises artisanales ont été labellisées « Garage Propre » jusqu'en 2006. Les déchets courants provenant de la maintenance automobile étaient concernés par cette opération (huile usagée, liquide de refroidissement, batteries, filtres, pare-brise, pare-chocs, pneumatiques).

A partir de 2005, les efforts de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, dans le cadre du programme Envir'a, se sont concentrés sur d'autres secteurs d'activités : pressings, photographes, imprimeurs, nautisme,...

L'élaboration du PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux), à laquelle la CRMAB a participé, a montré que le secteur de l'automobile était le plus gros producteur de déchets dangereux de l'artisanat. Face à ce constat, la CRMAB, en partenariat avec les financeurs du programme Envir'a*, a décidé, en mars 2010, de reconduire l'opération Garage Propre pour augmenter le nombre de professionnels sensibilisés.

**Les Partenaires d'Envir'a : le Conseil régional de Bretagne, l'ADEME, les 4 Conseils généraux de Bretagne.*

Contacts Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Technique : Céline ALBAGLI - Coordinatrice régionale Environnement 02 23 50 15 22 - albagli@crm-bretagne.fr

Presse : Marine REDON - Chargée de communication - 02 23 50 15 24 - redon@crm-bretagne.fr



Dossier de presse lancement Garage Propre

Une solution simple, pratique et réglementaire

Simple

- ✓ Mise en relation des professionnels avec des collecteurs agréés et référencés avec lesquels les tarifs ont été négociés.
- ✓ Déduction de 25 % sur la facture de collecte, transport et traitement accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pratique

- ✓ Mise à disposition gratuite de contenants adaptés à la taille de l'entreprise et collecte sur site à la demande.
- ✓ Valorisation de l'engagement des professionnels par un kit de communication

Réglementaire

- ✓ Elimination et valorisation des déchets dangereux dans des filières agréées.
- ✓ Traçabilité assurée grâce aux bordereaux de suivi de déchets dangereux (BSDD) remis par les prestataires lors des collectes.

Les déchets concernés

Déchets dangereux :

- ✓ Huile de vidange
- ✓ Filtres à huile et à carburant
- ✓ Liquide de refroidissement
- ✓ Liquide de frein
- ✓ Batteries
- ✓ Solides souillés (emballages, absorbants, ...) et filtres extraction de cabine peinture
- ✓ Chiffons souillés
- ✓ Aérosols
- ✓ Solvants, diluants

Déchets non dangereux :

- ✓ Pare-chocs
- ✓ Pare-brise
- ✓ Pneumatiques

Contacts Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Technique : Céline ALBAGLI - Coordinatrice régionale Environnement 02 23 50 15 22 - albagli@crm-bretagne.fr

Presse : Marine REDON - Chargée de communication - 02 23 50 15 24 - redon@crm-bretagne.fr



Dossier de presse lancement Garage Propre

L'engagement Garage Propre

En signant la charte Garage Propre, les professionnels s'engagent à :

- ✓ Renseigner toute demande de la CRMAB concernant la bonne gestion des déchets concernés par l'opération, notamment par les BSDD (bordereaux de suivi des déchets dangereux) qui seront conservés
- ✓ Poursuivre, une fois engagés, la bonne élimination des déchets
- ✓ Adopter les pratiques respectueuses de l'environnement (respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre de tout déchet, maintenir la propreté du site, ...)

Un kit de communication

Lors de son adhésion, le professionnel peut acquérir un kit de communication pour un coût de 30 euros afin de valoriser sa démarche.

Promouvoir son engagement

- ✓ 3 affiches
- ✓ 2 disques suspendus
- ✓ 1 vitrophanie
- ✓ 200 stickers

Faciliter son organisation

- ✓ 1 pochette de classement
- ✓ 9 panneaux pour le tri des déchets

Les partenaires de Garage Propre

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales

Le Conseil régional de Bretagne

L'Etat

L'ADEME

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les Conseils généraux de Bretagne

Les Organisations professionnelles de l'automobile :
- Le CNPA
- La FNAA
- FFC et Carrossiers réparateurs

Contacts Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Technique : Céline ALBAGLI - Coordinatrice régionale Environnement 02 23 50 15 22 - albagli@crm-bretagne.fr

Presse : Marine REDON - Chargée de communication - 02 23 50 15 24 - redon@crm-bretagne.fr